

## DÉCRYPTER LA LOI MAPAM

Décrypter la Loi MAPAM

### COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

#### Objectifs de la formation

- Connaître et décrypter la loi MAPAM
- Mettre en pratique les connaissances acquises
- Éviter les contentieux

#### Animée par

- **DUMAS Guillaume**  
Avocat au Barreau de Lyon,
- **GARDERE Anne**  
Docteur en Droit Public, Avocate au Barreau de Lyon,
- **PETIT Philippe**  
Docteur en Droit Public, Avocat au Barreau de Lyon,

#### Public concernés

- Au sein des intercommunalités, des communes, des départements, des régions, des associations d'élus :
- Aux Elus, Directeurs et membres de cabinets, Directeur général des services, Directions des affaires générales, Directions des affaires juridiques, Directions des affaires financières, Directions des ressources humaines, Directions de la gestion administrative du personnel, Directions de la communication, Directions du développement territorial

#### Dates

#### Critères d'admission

#### Accueil des participants

#### La clarification des compétences des collectivités territoriales : du choc de simplification au choc de complexification

- Le rétablissement de la clause de compétence générale des départements et des régions
- La détermination de collectivités chefs de file
- La conférence territoriale de l'action publique
- Les schémas régionaux de l'intermodalité
- Le renforcement de l'action extérieure des collectivités et de leurs groupements

#### Vers un nouveau paysage administratif local

- L'affirmation des Métropoles : La refonte de la Métropole de droit commun / La création de la Métropole du Grand Paris / La métropole de Lyon / La création de la Métropole Aix-Marseille-Provence
- L'abaissement du seuil de création des communautés

- Cette formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue car considérée comme une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

## Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

## Modalités pédagogiques

- Un questionnaire préalable sera envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques, et sera transmis au(x) formateur(s) avant la formation
- Tous nos stages de formations sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants
- Les formations sont déroulées en présentiel ou en classe virtuelle et étayées, chaque fois que cela est pertinent, d'études de cas et de mise en pratique ou en situation
- Un formulaire d'évaluation du formateur et du déroulé du programme suivi sera proposé aux participants à la fin du stage

urbaines

- La création des Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux (PETR) : le pendant des pôles métropolitains pour le monde rural ?

## Déjeuner

---

### Le renforcement de l'intégration des EPCI à fiscalité propre

- Le transfert de nouvelles compétences aux EPCI à fiscalité propre
- Le renforcement des pouvoirs de police consentis aux Présidents d'EPCI à fiscalité propre
- L'approfondissement de la mutualisation de services
- Une loi à mettre en perspective avec la loi dite « ALUR »

## Fin de journée

---